

L'évolution de la législation

Printemps 2002 : le Sommet de Johannesburg ; il restera dans l'histoire « le sommet du développement durable » ; la France s'engage.

Le concept de développement durable définit le nouveau rapport de l'homme à la planète et s'articule autour de trois piliers : l'économique, l'environnemental, le social. Ce n'est pas seulement l'avenir de la planète qui est en jeu, mais la façon dont l'humanité va y vivre.

La Commission française du Développement Durable (CFDD) créée en 1993, animée de 1999 à 2003 par le biologiste J. Testard a rendu des avis adressés au gouvernement. Ils sont les références pour penser l'avenir. (1)

Actualité sur les choix gouvernementaux, 2002 et 2003.

(extraits copiés-collés des dossiers et articles récupérés sur le site : www.premier-ministre.gouv.fr)

« Une étape décisive » : le 3 juin 2003 le gouvernement s'est engagé sur une stratégie de développement durable. Cette démarche s'est traduit par l'élaboration d'une **Charte de l'environnement qui sera adossée à la constitution** ».

« Un nouveau principe : celui du développement durable défini comme un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ; **ce concept est désormais placé au cœur de l'action publique** »

« Se doter d'une stratégie globale »

« A l'occasion de la première réunion du comité interministériel pour le développement durable le 3 juin 2003 été adoptée la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) qui doit doter le gouvernement d'un cadre d'intervention pour les cinq années à venir. Cette SNDD s'articule autour de six axes stratégiques » ; retenons cet axe : **« contribuer à une gestion durable des territoires par la mise en place de démarches locales de développement durable. »**

« Promouvoir un autre modèle de développement » :

Le séminaire gouvernemental du 28 novembre 2003 : « en rupture avec le modèle suivi par les pays industrialisés au cours des cinquante dernières années a arrêté un concept de développement durable répondant à trois principes :

principe de solidarité : solidarité entre les peuples et les générations.

principe de précaution : se donner la possibilité de revenir sur des actions lorsque leurs conséquences sont aléatoires ou imprévisibles. (retour d'expériences)

principe de participation : associer la population aux prises de décision.

« Impliquer l'ensemble des acteurs sociaux » « pour changer les mentalités et mettre en oeuvre le développement durable ». R. Bachelot.

« Une démarche participative et volontariste »

La communication en Conseil des Ministres de madame Tokia Saïfi, secrétaire d'Etat au Développement Durable du 22 décembre 2003, souligne **l'impérieuse nécessité d'agir dès maintenant en matière de développement durable.**

« Une série de 64 mesures de court et moyen terme en faveur du développement durable ont été arrêtées en 2002, elles sont en cours de mise en place ».

Il ressort de la communication de décembre 2003 que l'Etat prépare les textes et les moyens pour que l'administration, les acteurs locaux, les collectivités locales, les territoires, les entreprises, les associations, les citoyens, se mobilisent pour le développement durable.

Tous les ministères sont impliqués dans cette mutation.

Dans chaque ministère a été nommé un haut fonctionnaire au développement durable responsable de la mise en oeuvre et du suivi de cette préoccupation dans chacune des politiques ministérielles.

(à consulter sur le site du ministère de l'écologie et du développement durable, série de dossiers sur la question.)

Le projet de Plan départemental 2003 n'est pas en conformité avec la législation qui se met en place.

Le projet de plan départemental est à construire en se référant aux orientations et instructions gouvernementales. Elles sont récentes, mais irréversibles ; sans doute pas définitives...

Il est temps pour notre « génération gâtée » de refuser un développement non durable, et son lot de tragédies économiques et humaines.

(1) Jacques Testard : réflexions pour un monde vivable, propositions de la commission française pour le développement durable, oct. 2003, éditions mille et une nuits, Fayard

